



Peypin

Centre Communal D'action Sociale

**RAPPORT D'ORIENTATIONS
BUDGETAIRES 2023**

Préambule

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) représente une étape essentielle du cycle budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière préalablement au vote du budget primitif.

Objectifs du DOB

- Echanger sur les orientations budgétaires de la collectivité,
- Informer sur la situation financière de celle-ci

Dispositions légales : contexte juridique

Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, des départements, communes de plus de 3500 habitants, des EPCI et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (Art L 2312-1 du CGCT pour les communes). Toute délibération sur le budget qui n'a pas été précédée d'un tel débat est entachée d'illégalité.

Contenu du DOB

L'article 107 de la loi Notre complète les règles relatives au DOB, il doit désormais faire l'objet d'un rapport sur :

-les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement) en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité de tarification, de subventions, et les évolutions relatives aux relations financières entre une commune et l'ECI dont elle est membre.

-Les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses. Présentation, le cas échéant des autorisations de programme en cours ou à créer.

- la structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice.

- Nouvelle obligation depuis la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 : faire figurer les objectifs d'évolution es dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité.

Délibération

Obligatoire, elle permet de prendre acte de la tenue du DOB et de prémunir les collectivités contre un éventuel contentieux engagé par un tiers devant une juridiction administrative.

Compte-rendu de séance et publicité

Le DOB est relaté dans un compte rendu de séance. Dans un délai de 15 jours suivant la tenue du DOB, celui-ci doit être mis à la disposition du public à la Mairie. Le public doit être aisé de cette mise à disposition par tout moyen : site internet, publication ...(décret n°2016-481 du 24/06/2016). Afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations financières claires et lisibles, le rapport adressé au organes délibérant à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice doit être mis en ligne sur le site internet de la collectivité , lorsqu'il existe dans un délai d'un mois après leur adoption (décret n°2016-834 du 23/06/2016).

Ainsi, le présent rapport est organisé autour des deux parties suivantes :

TENDANCES DES FINANCES DU CCAS EN 2022

Situation au terme de l'année 2022

A – Résultat du CCAS pour l'exercice 2022

Après contrôle définitif du compte de gestion 2022, le document transmis par le Trésor public fait apparaître les résultats budgétaires suivants :

Le compte administratif reprend à l'euro près, ces mêmes montants : 71_DB-013-211300736-20230406-004_2023_CC

- **Résultats de l'exercice 2022**

- Fonctionnement : 67 €
- Investissement : 0 €

- **Reports de l'exercice 2021**

- Fonctionnement (R002) : 7 505.66 €
- Investissement (R001) : 3 000 €

- **Restes à réaliser**

- Fonctionnement :
- Investissement :

- **Résultat cumulé 2022**

- Fonctionnement : 7 572.66 €
- Investissement : 3000 €

- Résultat total cumulé : 10 572.66 €

B- Etat des dépenses et recettes de fonctionnement en 2022

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

Chapitre	Libellé	Années			Ecart en % 2021/2022
		2020	2021	2022	
011	Charges à caractère	19378.21	10973.98	12433	+13.30
065	Autres charges de gestion courante	3 266.19	1941.04	0	-100

Commentaires :

- Chap 011 : Spectacle de Magie du 14/12/2022 et séances de sophrologie
- Chap 65 : pas de demandes de prêts à la personne en difficultés, pas de prises en charge Cantine et pas de bons alimentaires

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

Chapitre	Libellé	Années			Ecart en % 2021/2022
		2020	2021	2022	
70	Produits des services	2575	1500	0	-100
74	Dotations, subventions	10 000	12500	12500	0
77	Produits exceptionnels	149.28	0	0	0

Commentaires :

- Chap 70 : pas de remboursement de prêt, la régie de la Restauration fait partir du Budget de la commune.
- Chap 74 : la subvention de la commune était de 10000 € en 2020, puis remonte à 12500 € en 2021 puis est reconduit en 2022.

Information sur la dette :
Encours de dette au 21/12/2022 : 0 €

B- Etat des dépenses et recettes d'investissement en 2022

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

Chapitre	Libellé	Années			Ecart en % 2021/2022
		2020	2021	2022	
21	Immobilisations corporelles	3000	0	0	0

Commentaires :

- Chap 21 : aucune nouvelle dépense n'avait été inscrite au BP

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

Chapitre	Libellé	Années			Ecart en % 2021/2022
		2020	2021	2022	
28	Amortissements des immob	600	0	0	0

PERSPECTIVES BUDGETAIRES 2023

REÇU EN PREFECTURE

le 19/04/2023

Application agréée E-legalite.com

71_DB-013-211300736-20230406-004_2023_CC

1/ Actions

Les principales actions (inchangées par rapport à 2022) seront en direction :

- Des séniors : colis annuels, animations festives (spectacle de magie et animation de Galette des Rois, prise en charge de la téléassistances, Ateliers de sophrologie)
- Des administrés en difficulté sociale : paniers alimentaires et non alimentaires, aides financières exceptionnelles

2/ Les grandes lignes budgétaires prévisionnelles

Le projet de budget peut s'équilibrer de la manière suivante :

◦ En fonctionnement

- Dépenses : 23 692.66 €
- Recettes : 23 692.66 € y compris le résultat N-1 (7572.66 €)

◦ En investissement

- Dépenses : 0 €
- Recettes : 3 000 € (reprise du résultat 2022)

Présenté le 06/04/2023
Au conseil d'administration du CCAS
Le Président Jean Marie LEONARDIS

